



VILLE DE  
**PARIS**



# Charte de l'Arbre

10 engagements

Fiches-actions  
2021 - 2026



# Présentation

Nous, bailleurs, aménageurs, constructeurs, concepteurs et artisans de la ville de demain, souhaitons maintenir et développer la présence des arbres à Paris, en leur offrant l'espace, le temps et les sols dont ils ont besoin.

Nous souhaitons nous engager, expérimenter et modifier radicalement notre regard sur les arbres : les projets d'aménagement gagnent à être développés dans le respect des arbres matures en bonne santé. Un jeune arbre ne remplace pas un arbre mature avant 30 à 50 ans. Plus un arbre est ancien, plus les services qu'il rend sont grands. L'urgence du défi climatique fait des arbres matures des alliés à protéger. Dans chacun de nos projets, dans la gestion de notre patrimoine, la véritable valeur de l'arbre et sa fonction centrale dans la lutte contre le changement climatique et pour la conservation de la biodiversité doivent maintenant être reconnues et des conditions de vie adaptées lui être garanties.

Nous souhaitons travailler ensemble, utiliser le soutien et l'expertise de la Ville de Paris et mettre en œuvre le Plan Arbre 2021-2026 grâce au guide que constitue la Charte de l'Arbre.

**L'arbre est l'allié prioritaire de Paris face au changement climatique, et pour préserver sa biodiversité, son paysage et sa qualité de vie.**

C'est pourquoi la Charte de l'Arbre inscrit durablement dans les pratiques de nouvelles références et de nouveaux objectifs pour ménager, demain, bien en amont des projets sur l'espace public et privé, le maintien de l'intégrité des alignements d'arbres, des compositions arborées ou des sujets singuliers pour l'ensemble de leurs contributions écosystémiques.

À travers son vœu adopté au Conseil de Paris des 16 et 17 novembre 2020, la Ville a souhaité « un Plan Arbre regroupant toutes les mesures, actuelles et nouvelles, dont une charte d'engagement pour les acteurs publics et privés, en faveur de la protection et du développement de l'arbre à Paris ». Cette Charte de l'Arbre poursuit trois objectifs :

→ Inviter les acteurs privés et publics qui contribuent au dynamisme urbain (sociétés d'aménagement, promoteurs, établissements publics, bailleurs sociaux, etc.) à assurer dans chaque projet d'aménagement une place renforcée pour les espaces végétalisés et à concourir à l'objectif de plantation de 170 000 arbres. Définir ces objectifs partagés et une série d'engagements pour contribuer concrètement à la préservation des arbres en ville, que ce soit dans la gestion des patrimoines plantés et l'identification de nouvelles plantations ou dans le partage de méthodes de projet compatibles avec les arbres, depuis leur faisabilité jusqu'au chantier.

→ Constituer un réseau d'échanges de bonnes pratiques autour de la Charte de l'Arbre qui pourra diffuser largement ces nouvelles pratiques.

→ Offrir des recommandations concrètes, notamment à travers des fiches pratiques en déclinaison de ces grands objectifs s'adressant à toutes les disciplines, y compris aux particuliers, avec des guides pour la plantation, l'aménagement et la gestion du patrimoine arboré. Ces préconisations favorables à l'arbre forment le cadre de pratique que la Ville de Paris s'applique à elle-même et des règles de gestion pouvant être adoptées par chacun-e.

La Charte propose donc une liste d'engagements. Des fiches pratiques seront déclinées sur ces thèmes à travers des recommandations techniques disponibles dès la fin de l'année 2021.

La Ville de Paris se tient aux côtés des signataires des 10 engagements de la Charte de l'Arbre pour les accompagner dans cette démarche volontariste et ambitieuse.





# Les engagements de la Charte de l'Arbre de Paris

La Ville de Paris affirme avec les signataires de la Charte de l'Arbre de Paris son adhésion à 10 engagements essentiels au maintien et au renforcement de la place de l'arbre et de la nature en ville, reconnaissant pleinement son rôle central dans l'adaptation au dérèglement climatique, le développement de la biodiversité et la qualité du cadre de vie.

## PLANTER PLUS ET MIEUX

1

DÉVELOPPER  
SON PATRIMOINE ARBORÉ

2

CHOISIR LE BON ARBRE  
AU BON ENDROIT

3

GARANTIR DE BONNES  
CONDITIONS DE PLANTATION

## MAINTENIR UN PATRIMOINE ARBORÉ DURABLE

4

ACCOMPAGNER  
LES JEUNES  
PLANTATIONS

5

APPLIQUER  
UNE TAILLE  
RAISONNÉE

6

VEILLER  
À LA SANTÉ  
DES ARBRES

7

SOIGNER  
ET VALORISER LES  
ARBRES SINGULIERS

## PLACER L'ARBRE AU CŒUR DES PROJETS

8

ÉVITER ET RÉDUIRE  
LES ABATTAGES

9

COMPENSER LES ABATTAGES  
ET CONTRIBUER AU RENFORCEMENT  
DE LA NATURE EN VILLE

10

BIEN TENIR  
SON CHANTIER

# Planter plus et mieux

1

## Développer son patrimoine arboré

Rechercher et identifier le potentiel de plantation. Fixer des objectifs ambitieux de plantation en pleine terre pour augmenter et renforcer le patrimoine arboré existant et contribuer à l'augmentation de la canopée.

- Recenser la pleine terre potentielle à désimperméabiliser.
- Fixer un objectif de plantation pour accroître l'indice de canopée.

2

## Choisir le bon arbre au bon endroit

Diversifier les essences au maximum pour répondre aux enjeux sanitaires, de climat, de santé et de biodiversité, tout en sélectionnant soigneusement les essences adaptées aux contraintes et usages sur les sites. Optimiser les services écosystémiques rendus tout en garantissant la pérennité des plantations.

- Diversifier son patrimoine arboré.
- Tenir compte des contraintes et des enjeux de biodiversité, de climat et de santé.

3

## Garantir de bonnes conditions

Mettre en œuvre des pratiques de plantation respectant les besoins des arbres (sol, eau, physiologie) pour assurer les conditions favorables au développement des arbres et leur maintien sur le long terme au sein d'une trame écologique riche.

- Respecter les grands principes et les règles de l'art en matière de plantation.
- Intégrer l'arbre dans un environnement écologique riche et durable.
- Protéger les arbres contre les agressions liées aux activités humaines et les facteurs naturels défavorables (écorces fines et soleil).



# Maintenir un patrimoine arboré durable



4

## Accompagner les jeunes plantations

Accompagner et apporter un soin particulier à l'entretien de l'arbre dans ses premières années, période cruciale pour optimiser les chances de reprise, favoriser la croissance et la vigueur et limiter les risques de mortalité des jeunes plantations.

→ S'assurer de la bonne reprise des jeunes arbres par les modes de gestion appropriés.

→ Remplacer s'il n'y a pas de reprise constatée.

5

## Appliquer une taille raisonnée

Mettre en œuvre des pratiques de taille adaptées à la physiologie des arbres, respectant les cycles naturels et favorisant la biodiversité, tout en répondant aux enjeux d'entretien et de sécurité.

→ Avoir des pratiques de taille respectueuses des végétaux.

→ Respecter les périodes de taille pour la biodiversité.

6

## Veiller à la santé des arbres

Surveiller la santé du patrimoine arboré, entretenir les arbres en respectant le principe du « zéro phyto », garantir l'état sanitaire des arbres et la sécurité pour les usager·ère·s.

→ Assurer un suivi sanitaire du patrimoine.

→ Adopter les techniques du « zéro phyto ».

→ Limiter les abattages à des motifs impérieux.


7

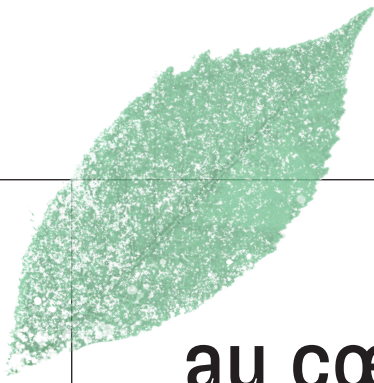
## Soigner et valoriser les arbres singuliers

Repérer certains arbres pour reconnaître leur valeur singulière, arbres remarquables ou plus ordinaires à valeur écologique ou paysagère nécessitant un soin particulier et une reconnaissance.

→ Identifier et valoriser les arbres singuliers appelant un soin particulier.

→ Mettre en place une gestion minutieuse des arbres d'exception.





# Placer l'arbre au cœur des projets

8

## Éviter et réduire les abattages

Intégrer pleinement les arbres existants au cœur des projets, en lien avec le bâti et le paysage existants et en devenir, prolonger leur vie par des aménagements optimisant les services écosystémiques rendus, la biodiversité et la durabilité des plantations.

→ Évaluer l'état initial de l'environnement avant l'aménagement.

→ Faire la démonstration de solutions techniques alternatives à l'abattage.

→ Construire un projet qui respecte et conforte la strate arborée et la pleine terre.

9

## Compenser les abattages et contribuer au renforcement de la nature en ville

Appliquer des principes de compensation équivalente à la parcelle lorsque les abattages sont inévitables. Planter et végétaliser au-delà des principes de compensation obligatoire, en tenant compte des services rendus par les arbres et la pleine terre.

→ Atteindre, à l'échelle de la parcelle, une compensation de taille de développement ou de volume foliaire équivalents et contribuer aux objectifs de désimperméabilisation et de plantation.

10

## Bien tenir son chantier

Éviter les abattages des arbres présents sur les chantiers. Anticiper et mettre en œuvre les bonnes pratiques pour la préservation des arbres pendant les chantiers.

→ Anticiper les impacts des installations provisoires de chantiers dans l'objectif de proscrire tout abattage.

→ Mettre en œuvre les principes de bonne tenue de chantier visant à protéger les arbres existants, notamment par des barrières de protection.

→ Informer les riverain-e-s en amont des abattages et de leurs motifs, et transmettre l'information à la Ville de Paris pour la publier sur son site Internet.

